

Consultation publique
Projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2024-2031
de la MRC de Témiscouata

Sommaire du projet

Mise en contexte

Le PGMR permet d'établir un diagnostic de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Témiscouata et de définir les enjeux qui s'y rapportent afin que les orientations gouvernementales et politiques en vigueur soient respectées.

Grâce à ses orientations et aux mesures à déployer sur les 7 prochaines années, les différentes actions proposées doivent permettre d'améliorer et optimiser la gestion de l'ensemble des matières résiduelles et ce pour tous les types d'utilisateurs (résidentiel, industriel, commercial et institutionnel).

Cette mise à jour s'inscrit dans la continuité des actions déjà menées sur le territoire mais constituera aussi une opportunité de bonifier les différents services pour en assurer une meilleure compréhension et utilisation par l'ensemble de la population des 19 municipalités.

Contenu du PGMR

Scindé en plusieurs sections, le PGMR permet dans un premier temps de décrire le territoire d'application qu'est la MRC de Témiscouata puis de faire un portrait complet des modes de gestion actuels des matières résiduelles.

Un inventaire détaillé par matière, basé sur l'année 2022, met en lumière les performances de récupération des différents secteurs et mène à un diagnostic précis des enjeux sur le territoire de la MRC de Témiscouata.

Pour terminer, des orientations stratégiques ont été déterminées et accompagnées d'objectifs précis. Le plan d'action qui en découle est très varié et se rassemble autour de 21 mesures qui visent à limiter au maximum les quantités de déchets enfouis.

Le processus de consultation publique à venir permettra de recueillir les commentaires et bonifications à prévoir de la part de toutes les personnes ou groupes intéressés à ces enjeux.

Performance actuelle

La quantité de matières résiduelles générées dans la région (23 596 tonnes) est en hausse de 13 % par rapport à 2016 alors que la taux d'enfouissement moyen est stable à 525 kg/hab./an en moyenne, tous secteurs confondus.

Le pourcentage de détournement de l'enfouissement est de 57 % pour l'année 2022, ce qui représente une nette amélioration par rapport aux données de 2016 (45 %).

Les résidus de construction, rénovation ou démolition sont valorisés à 77 %, ce qui est au-delà des objectifs provinciaux mais des efforts restent à faire au niveau du secteur résidentiel (48 %) et surtout au niveau des industries, commerces et institutions (29 %).

Mesures et plan d'action 2024-2031

Afin de concourir à l'atteinte des objectifs visés par le gouvernement, dans le cadre de son PGMR, la MRC de Témiscouata a ciblé quatre orientations stratégiques et différentes mesures.

Orientation 1

Informé et sensibiliser l'ensemble des utilisateurs afin d'assurer leur mobilisation pour une gestion durable et responsable des matières résiduelles

- ✓ Sensibiliser la population à une utilisation adéquate des différents services
- ✓ Vulgariser les données et enjeux liés à la GMR afin de toucher le maximum d'utilisateurs
- ✓ Promouvoir la gestion in-situ et de proximité pour les résidus verts et les autres matières organiques
- ✓ Planifier et réaliser des ateliers de sensibilisation dans le milieu scolaire et les camps de jours
- ✓ Accompagner les ICI et leurs employés dans la gestion de leurs matières

- ✓ Collaborer avec les acteurs de l'industrie touristique, communautaire et événementielle afin de favoriser le tri
- ✓ Sensibiliser les intervenants à l'amélioration de la gestion des CRD

Orientation 2

Poursuivre la concertation, la mise en place de services et l'uniformisation des moyens, tout en favorisant le principe des 3RV-E et de l'économie circulaire

- ✓ Soutenir les organismes du milieu œuvrant en GMR
- ✓ Provoquer, accompagner et mettre de l'avant les initiatives locales visant les 3RV-E
- ✓ Établir des règles de conformité et d'utilisation claires et uniformes pour les contenants de collecte
- ✓ Mettre en place des mécanismes de concertation et d'échanges sur la GMR

Orientation 3

Effectuer le suivi et l'optimisation des services grâce à l'acquisition de données et de connaissances afin de prioriser les actions et maximiser les retombées économiques et sociales

- ✓ Sonder la population sur les habitudes de tri et d'utilisation des services
- ✓ Documenter les demandes d'informations et de réclamations liées aux services de la RIDT
- ✓ Utiliser différents moyens techniques pour effectuer les suivis de collecte
- ✓ Réaliser une étude de caractérisation à destination au LET de Dégelis
- ✓ Analyser les opportunités pour la réalisation des différentes opérations de collecte et de transport
- ✓ Analyser les synergies et opportunités pour le traitement de certains matériaux recueillis
- ✓ Tenir à jour les infrastructures des écocentres et des dépôts municipaux

Orientation 4

Mettre en œuvre des moyens réglementaires et financiers auprès de l'ensemble des générateurs pour assurer un tri et une qualité adéquate des matières en vue d'assurer leur recyclage ou leur valorisation

- ✓ Adapter les outils réglementaires municipaux aux nouveaux enjeux de la GMR
- ✓ Inciter l'intégration de politiques ou programmes visant la réduction à la source ou la saine gestion des matières résiduelles
- ✓ Communiquer régulièrement aux élus les informations de performance et les orientations à suivre en GMR

Pour consulter le détail des actions prévues, pour donner votre avis ou pour soumettre des idées, consulter toutes les informations sur le site web ridt.ca et/ou **participer à la consultation publique qui aura lieu le 22 avril 2024.**

N'hésitez pas à contacter M. Maxime Groleau, directeur général de la RIDT au 418-853-2220 poste 2 ou mgroleau@ridt.ca